

« Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et Forêt de Monts »



Caractéristiques du site :

Nom du site : « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Désignation en Zone Spéciale de Conservation ZSC n° FR5200653

Désignation en Zone de Protection Spéciale ZPS n° FR5212009

22 Communes en Vendée : Barbâtre ; Beauvoir sur Mer ; Bouin ; L'Epine ; La Barre de Monts ; La Guérinière ; Le Fenouiller ; Noirmoutier en l'Île ; Notre Dame de Monts ; Saint Hilaire de Riez ; Saint Jean de Monts ; Bois de Céné ; Challans ; Châteauneuf ; Commequiers ; Le Perrier ; Notre Dame de Riez ; Saint Gervais ; Saint Urbain ; Sallertaine ; Soullans , L'Epine.

5 Communes en Loire Atlantique : La Bernerie en Retz ; Les Moutiers en Retz ; Pornic ; Villeneuve en Retz ; Machecoul-Saint Mème

Superficie : 27 716 ha en Vendée, 10 127 ha en Loire Atlantique et 15 500 ha en zone maritime soit 53 343 ha

La ZPS qui comprend la ZSC et des zones de polder cultivés couvre 55 826 ha.

Une demande a été faite en 2015 pour inscrire ce site Natura 2000 à la convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale.

I – Description et intérêt du site

La diversité des milieux, des marais à l'estran en passant par la dune et la plage, la richesse et la fragilité de ce patrimoine naturel né de la confrontation entre la mer et la terre et façonné par l'homme justifient l'inscription du secteur au titre de Zone Spécial de Protection et Zone Spéciale de Conservation.

L'estran, vaste zone de replats vaseux ou sableux, abrite :

- des récifs d'hermelles à Barbâtre (le deuxième plus grand d'Europe), Bouin, la Barre de Monts et la Bernerie en retz.
- un herbier de zostère naine, plante marine protégée, de 450 ha le long de la côte est de l'île de Noirmoutier.
- des prés salés dans les secteurs les plus hauts.

La baie de Bourgneuf est un site d'hivernage majeur qui accueille en hiver 45 000 limicoles et anatidés. C'est aussi un site important pour la pêche à pied professionnelle et de loisir et l'aquaculture.

La dune est une succession d'habitats : dune boisée, dune grise, dune blanche et dune embryonnaire se succèdent. La dune compte aussi plus d'une centaine de mares essentielles à la reproduction du crapaud Pélobate cultripède.

La plage est une zone d'alimentation pour de nombreux oiseaux. Au printemps il pousse en haut de plage la végétation annuelle des laisses de mer.

La dune et la plage sont très fréquentées principalement en été. Le tourisme balnéaire est très présent sur le site Natura 2000.

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

Le Marais breton et le marais de Noirmoutier comptent 24 700 ha de marais doux et 10 700 ha de marais salé avec les habitats suivants :

- les prairies subhalophiles, résultant d'une inondation et d'un sol plus ou moins riche en sel, présentent plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale dont la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse et le Trèfle de Michel. Elles sont essentiellement fauchées ou pâturées et sont le support à l'activité d'élevage bovin extensif. La chasse est également pratiquée, surtout dans le marais doux.
- Les lagunes, zones d'eau salée (bassin, fossé...) séparées de la mer auxquelles sont associés les habitats de végétation pionnière à salicorne et les fourrés halophiles sont le support de l'activité salicole, essentiellement concentrée sur l'île de Noirmoutier.
- Des zones de roselières (Orouët et Port la Roche) et de très nombreux fossés et mares d'eau douce.

Le Marais breton est le premier site de reproduction français du Vanneau huppé, du Chevalier gambette, de la Barge à queue noire, de l'Echasse blanche et du Hibou des marais.

Les polders agricoles sont des zones importantes pour la reproduction du Busard cendré.

II - Espèces et habitats d'intérêt communautaire inscrits aux annexes I et II de la directive habitat faune flore et espèces patrimoniales (rares et ou protégées) présentes sur le site (Liste non exhaustive)

Types de milieux et habitats	Flore	Espèces oiseaux (annexe I uniquement)	Mammifères	Insectes, Arachnides et Gastéropodes	Amphibiens /Reptiles	Poissons
Marais						
Marais doux Prairies subhalophiles thermo-atlantiques Canaux et fossés eutrophes Prairies maigres de fauche	Renoncule à feuilles d'Ophioglosse Trèfle de Michel Gratiolle officinale	Aigrette garzette Busard des roseaux Busard cendré Faucon émerillon Marouette ponctuée Pluvier doré Combattant varié Hibou des marais Échasse blanche	Loutre d'Europe Campagnol amphibie Chauve-souris (Grand Murin, Barbastelle...)	Lucane Cerf-volant	Triton crêté Triton palmé Triton marbré Grenouille de Lesson Rainette verte	Bouvière Anguille d'Europe
Marais salé Lagunes côtières Végétations à salicorne Prés à Spartina Prés salés Prairies maigres de fauche Fourrés halophiles	Althénia filiforme Lamprothamnium papulosum Zannichellie à feuilles obtuses Tolypelle saline Armoise maritime	Avocette élégante Gravelot à collier interrompu Mouette mélanocéphale Sterne caugek Sterne pierregarin Hibou des marais Gorgebleue à miroir	Loutre d'Europe Campagnol amphibie	Leste à grands stigmas Arctosa fulvolineata	Triton crêté Triton palmé Triton marbré Rainette verte Péloodyte ponctué	Anguille d'Europe
Roselières		Butor étoilé Blongios nain Héron pourpré Busard des roseaux Phragmite aquatique Gorgebleue à miroir Marouette ponctuée				
Zones de cultures Canaux et fossés eutrophes		Pluvier doré Busard cendré Gorgebleue à miroir				
Prés salés Végétations à salicorne Prés à Spartina Prés salés Fourrés halophiles		Barge rousse Gorgebleue à miroir		Criquet des salines		
Milieux marins						
Vasière et récifs Bancs de sable Estuaires Replats boueux ou sableux	Zostère naine	Avocette élégante Barge rousse Mouette mélanocéphale Sterne caugek Sterne pierregarin				

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

Récifs		Bécasseau variable			
Milieu marin Bancs de sable Récifs	Zostère marine	Plongeon catmarin Plongeon arctique Plongeon imbrin Sterne caugek Sterne caspienne Sterne de Dougall Sterne arctique Sterne ierregarin Sterne naine			
Milieux dunaires et forêt					
Forêt Dunes boisées Mares dunaires	Epipactis à fleurs pendantes	Engoulement d'Europe Milan noir Bondrée apivore Aigrette garzette	Chauve-souris		Pélobate cultripède Alyte accoucheur
Milieux dunaires Dunes embryonnaires Dunes mobiles Dunes fixées Mares dunaires	Cynoglosse des dunes Lys de mer	Gravelot à collier interrompu Pipit rousseline		Cardinal	Pélobate cultripède Alyte accoucheur Crapaud calamite
Plages Végétations annuelles des laisses de mer	Euphorbe péplis Renouée maritime	Gravelot à collier interrompu Pipit rousseline			

III – Possibles impacts des interactions humaines avec les différents milieux

Activités (non exhaustives)	Secteurs concernés	Actions		Espèces concernées	Mesures d'atténuation et/ou d'évitement
		Causes	Conséquences potentielles		
Agriculture	Marais doux, marais salé, roselière	Apports de fertilisants et de produits phytosanitaires Augmentation de la fauche au détriment du pâturage Drainage et retournement de prairies	Pollution des eaux Dégradation de la diversité floristique et faunistique des prairies naturelles Perte du caractère humide des prairies Perte d'habitats	Toutes espèces ayant ces milieux pour habitats	Utiliser des solutions alternatives aux engrais et produits phytosanitaires Maintenir une diversité fauche/pâturage Maintenir l'eau dans les prairies au printemps
Cultures marines Conchyliculture	Marais salé, prés salés, vasières	Remise en état/entretien de claires Circulation sur le DPM	Destruction partielle d'habitat (prés salés) Dérangement localisé des oiseaux nicheurs dans les polders Dérangement des oiseaux de l'estran	Oiseaux de la vasière Gravelot à collier interrompu Criquet des salines	Préserver des zones de quiétude favorables à la nidification des oiseaux Concilier les activités de cultures avec la présence d'espèces protégées
Chasse	Tous secteurs chassés	Bruit, tir, piétinement Création de plans d'eau permanents ou non Cabanisation-Plantation d'espèces allochtones	Disparition de prairies humides Mortalité d'espèces chassables Dérangement des oiseaux, en reposoirs ou en nourrissage (y compris espèces protégées) du fait du bruit, de la présence humaine, et des chiens	Toutes espèces présentes pendant la période de chasse	Nécessité de limiter la chasse aux espaces réservés à cette activité Prise en compte des enjeux environnementaux dans la création des plans d'eau Gestion des niveaux d'eau à adapter pour être favorable à l'avifaune Ne pas planter d'espèces invasives
Pêche à pied de loisir	Vasière, récifs	Prélèvement de coquillages et crustacés	Dérangement localisé des oiseaux en nourrissage ou en reposoir Diminution potentielle de la ressource alimentaire Fragilisation des récifs d'hermelles et herbiers de zostère	Toutes espèces ayant ces milieux pour habitats	Ne pêcher que ce qui sera consommé Ne pas pêcher sur les récifs d'hermelles et les herbiers de zostère Rester à distance des oiseaux Remettre en place les rochers
Tourisme/Sport/Loisir	Tout type de milieu	Circulation des piétons hors sentiers Bruit et présence de chiens	Destruction d'habitats (dunes...) Risque de destruction de nids Pollution	Toutes espèces animales ou végétales notamment Gravelot à col-	Canaliser le public Raisonner les stationnements Informer/sensibiliser les usagers et organisateurs

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

		Sport de nature Manifestations sportives ou culturelles Survol à basse altitude d'aéronef Circulation de véhicules à moteur (moto, quad....)	Dérangement de la faune	lier interrompu et oiseaux hivernants dans la baie	Mise en défenses milieux naturels
Urbanisation	Estran Dune Plage	Développement des aménagements /Travaux campings, habitats, zones d'activité, défense contre la mer	Destruction et fragmentation d'habitats Modification des corridors écologiques Pollutions	Toutes espèces	Prendre en compte systématiquement les enjeux environnementaux
	Marais doux, marais salé, polders	Création de routes, ports, champs d'éoliennes ou travaux sur des routes/ports déjà existants Lignes électriques	Introduction d'espèces allochtones Mortalité routière Dérangement des oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs		Préserver des zones de quiétude favorables à la nidification des oiseaux et les reposoirs de marée haute
Nettoyage mécanique des plages	Plage	Ramassage des algues Passage d'engins mécaniques	Destruction de l'habitat végétation annuelle des laisses de mer Destruction de nids Disparition des ressources trophiques Erosion maritime	Oiseaux nicheurs de la plage et de la dune (Gravelot à collier interrompu, pipit rousseline...), hivernants et migrateurs	Respecter les périodes de sensibilité Se reporter aux diagnostics plages

IV- Activités, projets, manifestations ou items non exhaustifs les plus couramment concernés, soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN00) au regard des trois listes, nationale (LN), locale 1 (LL1) et locale 2 (LL2)

Décret n° 2010-365 du 09 avril 2010, Arrêté 11/DDTM/357 SERN-NB du 02 mai 2011, Arrêté 13/DDTM/672 SERN- TNDL du 06 décembre 2013,

disponible sur le site de la préfecture de la vendée y compris les imprimées d'évaluation des incidences Natura 2000

à l'adresse suivante : <http://www.vendee.gouv.fr/textes-reglementaires-a791.html>

Forêt

Documents de gestion forestière et coupes en forêt *LN items 9, 10, 11, 12*
Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie *LL1 item 21*
Création de voie forestière *LL2 item 1*
Création de place de dépôt de bois *LL2 item 4*
Premiers boisements *LL2 item 6*

Agriculture

Documents de gestion de l'espace agricole *LN item 7*
Délimitation d'aires géographiques de production *LN item 13*
Aménagement de châssis et de serres de hauteur comprise entre 1,8m et 4m *LL1 item 10*
Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans *LL2 item 7*
Mise en culture de dunes *LL2 item 28*
Arrachage de haies *LL2 item 29*

Eau

Programmes d'entretien et de gestion des cours d'eau *LL1 item 3*
Stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectifs *LL2 item 10*
Création de plans d'eau permanents ou non *LL2 item 18*
Création d'un barrage de retenue *LL2 item 20*

Urbanisme et littoral

Création d'habitations de toutes sortes *LN item 1 et 5*
Projets de création ou d'extension d'unités touristiques *LN item 5*
Exploitation de carrière et transit de produits minéraux *LN items 16, 17, 19*
Travaux d'aménagements *LL1 item 1*
Servitudes de passage piétonnier sur le littoral *LL1 item 2*
Travaux d'exploitation ou de distribution d'électricité, de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques *LL1 items 4 et 5*
Dispositifs de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (panneaux solaires ou photovoltaïques, éoliennes) *LL1 items 7 et 9*
Installation d'antennes relais téléphoniques *LL1 item 8*
Installations classées pour la protection de l'environnement *LL1 item 14*
Projets reconnus d'intérêt général *LL1 item 25*
Travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe avec le milieu *LL2 item 23*
Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts, viaducs et tunnels ferroviaires non circulés *LL2 item 26*

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

Sport et culture

Homologation de circuit *LN item 23*

Manifestations sportives, récréatives ou culturelles *LN items 22, 24, 25, 26, 27 LLI items 12 et 13*

Établissement d'activités physiques ou sportives *LLI item 11*

Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une surface inférieure ou égale à 2 ha *LL2 item 30*

Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste *LL2 item 35*

Aviation

Manifestations aériennes (aéronefs de toutes natures) *LN items 14, 28 LLI items 16, 17, 18, 19, 23*

Santé

Délimitation des zones de lutte contre les moustiques *LN item 15*

Stockage ou dépôt de déchets inertes *LN items 18, 20*

Maritime

Activités d'exploitation des cultures marines *LN item 6*

Stationnement de véhicules sur le domaine public maritime *LLI item 20*

Annexe 1

Qu'est-ce qu'une évaluation d'influence Natura 2000 (EIN00) ?

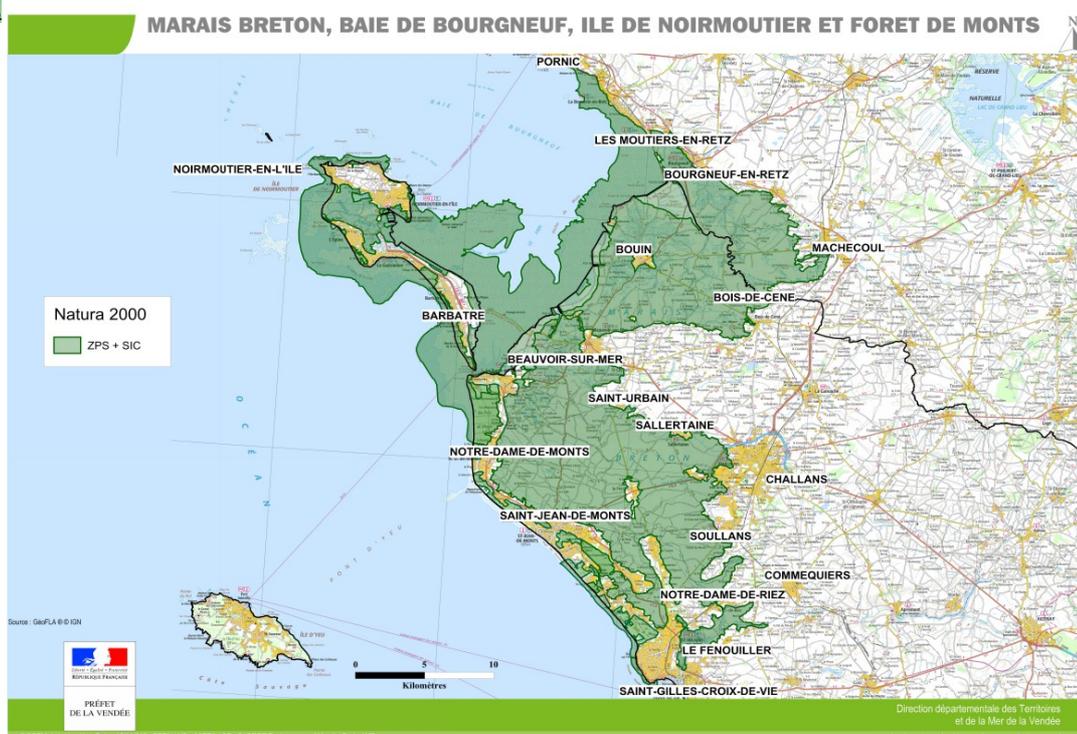
L'EIN00 est une démarche obligatoire qui doit précéder le projet, l'activité ou la manifestation envisagée, dès que celui-ci ou celle-ci est susceptible d'avoir un impact sur l'un des sites Natura 2000 que ce soit directement ou indirectement. Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages et vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces présents ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

Ce document, accompagné de l'ensemble des pièces exigées, est, dans la majorité des cas, rempli par le demandeur mais il peut nécessiter en de rares occasions la participation d'un bureau d'étude. Vous trouverez ce dossier en fonction de votre projet sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.vendee.gouv.fr/documents-supports-a793.html>

Il sera ensuite transmis aux services instructeurs de la DDTM et/ou de la Préfecture suivant la spécificité du projet.

Les propriétaires, locataires, particuliers, collectivités, associations et exploitants agricoles, peuvent établir un contrat, (contrat, MAE et /ou charte) dans le site Natura 2000 en prenant contact avec l'animatrice du site référencée ci-dessous.

Annexe 2



Animatrice et référente

Julie Ayçaguer

jaycaguer@baie-bourgneuf.com

02 51 39 55 62 / 06 30 59 03 63